

**SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA**

**RÉPONSE AUX RECOMMANDATIONS FAITES PAR LE COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS (CPCP) DANS SON 47<sup>E</sup> RAPPORT INTITULÉ *RAPPORT 5, LA PRÉPARATION DES DÉTENUÉS À LA MISE EN LIBERTÉ — SERVICE CORRECTIONNEL CANADA, DES RAPPORTS DE L'AUTOMNE 2017 DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA***

---

<b>RECOMMANDATION DU CPCP ET ÉCHÉANCE</b>	<b>RÉPONSE DU SCC À LA RECOMMANDATION 2 B)</b>
<p><b>30 septembre 2018 et 31 mai 2019</b></p> <p>Que Service correctionnel Canada (SCC) présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes : A) un rapport d'étape de conformité sur le pourcentage d'employés concernés ayant reçu la formation sur l'Indice de risque criminel d'ici le 30 septembre 2018; B) d'ici le 31 mai 2019, un rapport final sur le pourcentage d'employés nécessitant une telle formation qui l'ont reçu, en date du 31 mars 2019.</p>	<p>Le rapport final du Service correctionnel du Canada (SCC) indiquait que, sur les 1 498 employés qui avaient besoin de la formation « Indice du risque criminel », 1 399 avaient suivi cette formation. Ce nombre représente un taux d'observation de 93,4 %. Le rapport indiquait également que, sur les 1 404 employés qui avaient besoin de la formation « Outils de gestion des cas : Indice du risque criminel », 1 258 avaient suivi la formation. Ce nombre représente un taux d'observation de 89,6 %. (Source : SGRH, à jour en date du 16 avril 2019.)</p>

## SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

### RÉPONSE AUX RECOMMANDATIONS FAITES PAR LE COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS (CPCP) DANS SON 47<sup>E</sup> RAPPORT INTITULÉ *RAPPORT 5, LA PRÉPARATION DES DÉTENUES À LA MISE EN LIBERTÉ — SERVICE CORRECTIONNEL CANADA, DES RAPPORTS DE L'AUTOMNE 2017 DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA*

RECOMMANDATION DU CPCP ET ÉCHÉANCE	RÉPONSE DU SCC À LA RECOMMANDATION 3 B)
<p><b>31 décembre 2018 et 31 mai 2019</b></p> <p>Que Service correctionnel Canada (SCC) présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes : A) d'ici le 31 décembre 2018, un rapport d'évaluation sur la pertinence, l'efficacité et l'efficacité des programmes correctionnels destinés aux femmes; B) d'ici le 31 mai 2019, un rapport sur la proportion de détenues ayant terminé leurs programmes correctionnels avant la date à laquelle elles deviennent admissibles à une audience de libération conditionnelle, en 2017-2018 et 2018-2019.</p>	<p>Le Service correctionnel du Canada (SCC) demeure résolu à fournir des interventions structurées qui tiennent compte des facteurs de risque directement liés à l'appui offert aux détenues pour garantir la réussite de leur réinsertion sociale en toute sécurité dans la collectivité le plus tôt possible.</p> <p>Le nombre de femmes qui ont terminé un programme correctionnel avant leur première date d'admissibilité à la libération conditionnelle (p. ex. semi-liberté) n'a pas changé considérablement entre les exercices 2017-2018 et 2018-2019. Le pourcentage de femmes qui ont terminé un programme correctionnel reconnu à l'échelle nationale (PCRN) avant leur première date d'admissibilité à la libération conditionnelle est passé de 56,7 % en 2017-2018 à 52,8 % en 2018-2019. (Source : Entrepôt de données du SCC. Données à jour jusqu'à la fin de l'exercice 2018-2019.)</p> <p>Il est à noter qu'au cours de chacune des six dernières années, plus des trois quarts des femmes pour lesquels un besoin a été établi ont terminé un PCRN avant d'être admissibles à la libération conditionnelle totale.</p> <p>Le SCC continuera de renforcer son approche à l'égard des délinquantes afin d'assurer des résultats positifs et a déjà pris de nombreuses mesures, comme l'amélioration de la capacité d'offrir des interventions appropriées et efficaces aux délinquantes autochtones.</p>

**SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA**

**RÉPONSE AUX RECOMMANDATIONS FAITES PAR LE COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS (CPCP) DANS SON 47<sup>E</sup> RAPPORT INTITULÉ *RAPPORT 5, LA PRÉPARATION DES DÉTENUES À LA MISE EN LIBERTÉ — SERVICE CORRECTIONNEL CANADA, DES RAPPORTS DE L'AUTOMNE 2017 DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA***

<b>RECOMMANDATION DU CPCP ET ÉCHÉANCE</b>	<b>RÉPONSE DU SCC À LA RECOMMANDATION 5</b>
<p><b>31 mai 2019</b></p> <p>Que, d'ici le 31 mai 2019, Service correctionnel Canada (SCC) présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport sur le changement dans le nombre et le pourcentage de détenues ayant eu recours aux programmes d'emploi et aux placements à l'extérieur de 2017-2018 à 2018-2019.</p>	<p>Historiquement, les délinquantes ont tendance à avoir de brefs antécédents professionnels et moins d'occasions d'occuper un emploi intéressant. Reconnaisant l'importance d'élargir l'éventail de possibilités d'emploi offertes aux délinquantes, le Service correctionnel du Canada (SCC) travaille de concert avec ses partenaires régionaux et communautaires en vue de trouver de nouvelles possibilités.</p> <p>Dans l'ensemble, entre les exercices 2017-2018 et 2018-2019, la participation des délinquantes aux activités d'emploi a augmenté. Bien que le nombre de délinquantes affectées à un emploi soit demeuré relativement inchangé (de 884 à 900), le nombre d'affectations a augmenté de 12 %, passant de 1 811 pour l'exercice 2017-2018 à 2 037 pour l'exercice 2018-2019. (Source : Entrepôt de données du SCC. Données à jour jusqu'à la fin de l'exercice 2018-2019.)</p> <p>Le nombre de délinquantes ayant reçu un certificat de formation professionnelle a augmenté de 7,4 %, passant de 621 pour l'exercice 2017-2018 à 743 pour l'exercice 2018-2019. (Source : Entrepôt de données. Données à jour jusqu'à la fin de l'exercice 2018-2019.) Le nombre de certificats de formation professionnelle délivrés à des délinquantes a augmenté de 41,7 %, passant de 1 949 pour l'exercice 2017-2018 à 2 762 pour l'exercice 2018-2019. (Source : Entrepôt de données du SCC. Données à jour jusqu'à la fin de l'exercice 2018-2019.)</p> <p>Le nombre de délinquantes qui ont obtenu un placement à l'extérieur est demeuré relativement inchangé (de 38 à 40). (Source : Entrepôt de données. Données à jour jusqu'à la fin de l'exercice 2018-2019.) Mentionnons que l'exercice 2017-2018 affiche un</p>

	taux de réussite impressionnant de 100 % des placements à l'extérieur des délinquantes (Rapport sur les résultats ministériels 2017-2018 du SCC - <a href="https://www.csc-scc.gc.ca/publications/005007-4500-2017-2018-fr.shtml">https://www.csc- scc.gc.ca/publications/005007-4500-2017-2018-fr.shtml</a> ).
--	--

**SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA**

**RÉPONSE AUX RECOMMANDATIONS FAITES PAR LE COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS (CPCP) DANS SON  
47<sup>E</sup> RAPPORT INTITULÉ *RAPPORT 5, LA PRÉPARATION DES DÉTENUÉS À LA MISE EN LIBERTÉ — SERVICE CORRECTIONNEL  
CANADA, DES RAPPORTS DE L'AUTOMNE 2017 DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA***

<b>RECOMMANDATION DU CPCP ET ÉCHÉANCE</b>	<b>RÉPONSE DU SCC À LA RECOMMANDATION 6</b>												
<p><b>31 mai 2019</b></p> <p>Que, d'ici le 31 mai 2019, Service correctionnel Canada (SCC) présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport sur :</p> <p>1) le changement dans la proportion de détenues qui reçoivent des soins en santé mentale correspondant à leurs besoins de 2016-2017 à 2018-2019; 2) les constats quant à l'achèvement de plans de traitement en santé mentale pour les détenues, suite aux deux premières vérifications des dossiers par la Direction de la santé mentale.</p>	<p>1) Comme l'indique la réponse du Service correctionnel du Canada (SCC) à la recommandation 5.84 du rapport du Bureau du vérificateur général (BVG) (5.84 – Service correctionnel Canada devrait s'assurer qu'il identifie de façon appropriée les délinquantes qui ont besoin de services de santé mentale et leur assigne le niveau approprié de soins), le SCC a récemment déployé un dossier médical électronique (DME).</p> <p>Au moment de l'audit, les données étaient incomplètes en raison de la transition graduelle de l'information des dossiers papier au DME.</p> <p>Pour le tableau ci-dessous, veuillez noter que des données étaient disponibles pour 40 % des femmes recevant un traitement. Comme on s'y attendait, l'exhaustivité des données a continué d'augmenter depuis le déploiement. L'Échelle d'évaluation des besoins en santé mentale est maintenant disponible pour 63 % de toutes les femmes qui ont reçu au moins un traitement, pour 73 % de toutes les femmes qui ont reçu neuf traitements ou plus et pour 87 % de toutes les femmes admises dans un centre régional de traitement (CRT).</p> <p align="center"><b>Pourcentage de femmes recevant un traitement qui ont une cote à l'Échelle d'évaluation des besoins en santé mentale à leur dossier</b></p> <table border="1" data-bbox="779 1224 1890 1367"> <thead> <tr> <th></th> <th><b>Exercice 2016-2017</b></th> <th><b>Exercice 2017-2018</b></th> <th><b>Exercice 2018-2019</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Tout traitement</b></td> <td align="center">43,2 %</td> <td align="center">59,1 %</td> <td align="center">63,2 %</td> </tr> <tr> <td><b>Neuf traitements ou plus</b></td> <td align="center">46,4 %</td> <td align="center">69,3 %</td> <td align="center">73,0 %</td> </tr> </tbody> </table>		<b>Exercice 2016-2017</b>	<b>Exercice 2017-2018</b>	<b>Exercice 2018-2019</b>	<b>Tout traitement</b>	43,2 %	59,1 %	63,2 %	<b>Neuf traitements ou plus</b>	46,4 %	69,3 %	73,0 %
	<b>Exercice 2016-2017</b>	<b>Exercice 2017-2018</b>	<b>Exercice 2018-2019</b>										
<b>Tout traitement</b>	43,2 %	59,1 %	63,2 %										
<b>Neuf traitements ou plus</b>	46,4 %	69,3 %	73,0 %										

	<b>Admission à un CRT</b>	18,6 %	81,5 %	86,7 %
<p><b>Remarque.</b> Données des Services de santé du SCC en date du 10 avril 2019</p> <p>Comme on peut le voir dans l'annexe ci-jointe, les décisions en matière de traitement correspondent à la cote obtenue à l'Échelle d'évaluation des besoins en santé mentale, ce qui laisse entendre que les soins sont adaptés aux besoins (p. ex. les taux de traitement sont plus élevés, la proportion d'admissions en CRT et de traitements à long terme est supérieure pour les personnes ayant des besoins plus élevés, il y a plus de traitements à court terme pour les personnes ayant des besoins plus faibles). L'accès aux traitements suivis a également augmenté au cours des trois années.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le pourcentage suivi de femmes recevant un traitement est passé de 37,8 % à environ 50 %; la proportion de femmes qui ont reçu neuf traitements suivis ou plus est passée de 13,5 % à environ 20 %;</li> <li>• La proportion de femmes ayant des besoins importants ou aigus qui ont été admises au Centre psychiatrique régional est passée de 50 % pour l'exercice 2016-2017 à 76,5 % pour l'exercice 2018-2019.</li> </ul>				
<p>2) Les audits ont commencé en janvier 2018 et comptaient tous les détenus pour lesquels l'alerte de maladie mentale grave avait été activée dans le Système de gestion des délinquant(e)s<sup>1</sup>. Puisque le premier audit comprenait toutes les femmes dont l'alerte était active en date de janvier 2018 (y compris des cas où l'alerte avait été activée en août 2017, lorsque l'alerte a été mise en œuvre), il y avait un plus vaste échantillon et un temps de suivi plus long pour ce rapport, ce qui a permis de produire une documentation plus complète. Ainsi, lors de l'audit de janvier 2018, 91 % des femmes avaient un plan de traitement au DME. Lors du récent audit couvrant la période de juillet 2018 à décembre 2018, 77 % des femmes avaient un plan de traitement à leur dossier et 16 % avaient une justification documentée (c.-à-d. un refus de traitement) pour un total de 92 % pour exhaustivité de la documentation.</p> <p>Ces constatations démontrent une amélioration considérable par rapport aux constatations de l'audit du BVG, où seulement 33 % des femmes ayant besoin d'un plan</p>				

<sup>1</sup> Le SCC a choisi ces cas parce que la gravité de leur maladie mentale indique la nécessité d'un plan de traitement. Il serait autrement difficile d'évaluer si un plan de traitement était nécessaire, car de nombreuses délinquantes reçoivent de brèves interventions qui durent moins longtemps que le temps nécessaire pour terminer un plan de traitement.

	<p>de traitement en avaient un. Cette amélioration peut être attribuée à la mise en œuvre de nouveaux formulaires électroniques en avril 2018 par le SCC afin de faciliter la récupération des plans de traitement, ainsi qu'à un nouvel entrepôt de données pour les données des DME en août 2018. Ces nouveaux outils permettent aussi de produire des rapports en temps réel.</p>
--	--

## SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

### RÉPONSE AUX RECOMMANDATIONS FAITES PAR LE COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS (CPCP) DANS SON 47<sup>E</sup> RAPPORT INTITULÉ *RAPPORT 5, LA PRÉPARATION DES DÉTENUES À LA MISE EN LIBERTÉ — SERVICE CORRECTIONNEL CANADA, DES RAPPORTS DE L'AUTOMNE 2017 DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA*

RECOMMANDATION DU CPCP ET ÉCHÉANCE	RÉPONSE DU SCC À LA RECOMMANDATION 7												
<p><b>31 mai 2019</b></p> <p>Que, d'ici le 31 mai 2019, Service correctionnel Canada (SCC) présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport d'étape expliquant : 1) dans quelle mesure il existe un suivi du traitement en santé mentale des détenues; 2) l'état du développement d'une stratégie de recrutement et de maintien en poste des employés de SCC en santé mentale; 3) les ententes existantes entre les établissements pénitentiaires pour femmes et les centres de soins psychiatriques; 4) l'accès des délinquantes aux soins de santé mentale, notamment le nombre et le pourcentage de détenues n'ayant pu obtenir des soins, à cause de la longueur des listes d'attente.</p>	<p>1) Comme l'indique la réponse du Service correctionnel du Canada (SCC) à la recommandation 5.84 du rapport du Bureau du vérificateur général (BVG) (5.84 – Service correctionnel Canada devrait s'assurer qu'il identifie de façon appropriée les délinquantes qui ont besoin de services de santé mentale et leur assigne le niveau approprié de soins), le SCC a récemment déployé un dossier médical électronique (DME).</p> <p>Au moment de l'audit, les données étaient incomplètes en raison de la transition graduelle de l'information des dossiers papier au DME.</p> <p>Pour le tableau ci-dessous, veuillez noter que des données étaient disponibles pour 40 % des femmes recevant un traitement. Comme on s'y attendait, l'exhaustivité des données a continué d'augmenter depuis le déploiement. L'Échelle d'évaluation des besoins en santé mentale est maintenant disponible pour 63 % de toutes les femmes qui ont reçu au moins un traitement, pour 73 % de toutes les femmes qui ont reçu neuf traitements ou plus et pour 87 % de toutes les femmes admises dans un centre régional de traitement (CRT).</p> <p style="text-align: center;"><b>Pourcentage de femmes recevant un traitement qui ont une cote à l'Échelle d'évaluation des besoins en santé mentale à leur dossier</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 10px;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;"></th> <th style="width: 20%;">Exercice 2016-2017</th> <th style="width: 20%;">Exercice 2017-2018</th> <th style="width: 30%;">Exercice 2018-2019</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Tout traitement</b></td> <td style="text-align: center;">43,2 %</td> <td style="text-align: center;">59,1 %</td> <td style="text-align: center;">63,2 %</td> </tr> <tr> <td><b>Neuf traitements ou plus</b></td> <td style="text-align: center;">46,4 %</td> <td style="text-align: center;">69,3 %</td> <td style="text-align: center;">73,0 %</td> </tr> </tbody> </table>		Exercice 2016-2017	Exercice 2017-2018	Exercice 2018-2019	<b>Tout traitement</b>	43,2 %	59,1 %	63,2 %	<b>Neuf traitements ou plus</b>	46,4 %	69,3 %	73,0 %
	Exercice 2016-2017	Exercice 2017-2018	Exercice 2018-2019										
<b>Tout traitement</b>	43,2 %	59,1 %	63,2 %										
<b>Neuf traitements ou plus</b>	46,4 %	69,3 %	73,0 %										



	<b>Admission à un CRT</b>	18,6 %	81,5 %	86,7 %
	<p><b>Remarque.</b> Données des Services de santé du SCC en date du 10 avril 2019</p> <p>Comme on peut le voir dans l'annexe ci-jointe, les décisions en matière de traitement correspondent à la cote obtenue à l'Échelle d'évaluation des besoins en santé mentale, ce qui laisse entendre que les soins sont adaptés aux besoins (p. ex. les taux de traitement sont plus élevés, la proportion d'admissions en CRT et de traitements à long terme est supérieure pour les personnes ayant des besoins plus élevés, il y a plus de traitements à court terme pour les personnes ayant des besoins plus faibles). L'accès aux traitements suivis a également augmenté au cours des trois années.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le pourcentage suivi de femmes recevant un traitement est passé de 37,8 % à environ 50 %; la proportion de femmes qui ont reçu neuf traitements suivis ou plus est passée de 13,5 % à environ 20 %;</li> <li>• La proportion de femmes ayant des besoins importants ou aigus qui ont été admises au Centre psychiatrique régional est passée de 50 % pour l'exercice 2016-2017 à 76,5 % pour l'exercice 2018-2019.</li> </ul>			
	<p>2) Le Secteur des services de santé du SCC a nommé des agents de recrutement dans chaque région pour doter un certain nombre de postes en soins de santé, y compris des postes en santé mentale. Les recruteurs se rencontreront, en personne, à l'automne 2019 pour discuter de stratégie.</p> <p>Le Secteur des services de santé du SCC maximise la souplesse de la <i>Loi sur l'emploi dans la fonction publique</i> afin d'assurer une dotation plus efficace.</p> <p>De nombreuses régions ont collaboré avec des universités locales pour faciliter le recrutement de candidats, y compris des stagiaires, en mettant un accent particulier sur le recrutement de personnel autochtone.</p>			
	<p>3) Au cours de l'exercice 2013-2014, le SCC a renouvelé son contrat avec le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec pour la prestation de services psychiatriques et judiciaires spécialisés dans les deux langues officielles à l'Institut Philippe-Pinel de Montréal. L'accord, qui s'étend de 2014 à 2020, prévoit la</p>			

	mise à disposition de 12 places pour les délinquantes et de trois places pour les délinquants atteints de troubles aigus.																				
	<p>4) Le tableau ci-dessous résume l'information de la réponse 1 à la recommandation 6 afin de regrouper toutes les délinquantes qui ont besoin d'un traitement. Comme le montre le tableau, 83 % des femmes qui ont des besoins modérés ou élevés en santé mentale ont reçu un traitement. Comme nous l'avons déjà mentionné, les taux d'accès sont plus élevés pour les personnes qui ont un besoin élevé (c.-à-d. aigu, important élevé ou important) que pour les personnes qui ont un besoin modéré (c.-à-d. modéré ou considérable) selon l'Échelle d'évaluation des besoins en santé mentale.</p> <table border="1" data-bbox="779 537 1845 773"> <thead> <tr> <th colspan="4"><b>Pourcentage des personnes qui ont besoin de soins et qui en reçoivent</b></th> </tr> <tr> <th></th> <th><b>Exercice 2016-2017</b></th> <th><b>Exercice 2017-2018</b></th> <th><b>Exercice 2018-2019</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Besoin modéré-élevé</b></td> <td>73 %</td> <td>88 %</td> <td>83 %</td> </tr> <tr> <td><b>Besoin élevé</b></td> <td>86 %</td> <td>95 %</td> <td>93 %</td> </tr> <tr> <td><b>Besoin modéré</b></td> <td>73 %</td> <td>87 %</td> <td>82 %</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Remarque.</b> Données des Services de santé du SCC en date du 10 avril 2019</p>	<b>Pourcentage des personnes qui ont besoin de soins et qui en reçoivent</b>					<b>Exercice 2016-2017</b>	<b>Exercice 2017-2018</b>	<b>Exercice 2018-2019</b>	<b>Besoin modéré-élevé</b>	73 %	88 %	83 %	<b>Besoin élevé</b>	86 %	95 %	93 %	<b>Besoin modéré</b>	73 %	87 %	82 %
<b>Pourcentage des personnes qui ont besoin de soins et qui en reçoivent</b>																					
	<b>Exercice 2016-2017</b>	<b>Exercice 2017-2018</b>	<b>Exercice 2018-2019</b>																		
<b>Besoin modéré-élevé</b>	73 %	88 %	83 %																		
<b>Besoin élevé</b>	86 %	95 %	93 %																		
<b>Besoin modéré</b>	73 %	87 %	82 %																		

## SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

### RÉPONSE AUX RECOMMANDATIONS FAITES PAR LE COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS (CPCP) DANS SON 47<sup>E</sup> RAPPORT INTITULÉ *RAPPORT 5, LA PRÉPARATION DES DÉTENUÉS À LA MISE EN LIBERTÉ — SERVICE CORRECTIONNEL CANADA, DES RAPPORTS DE L'AUTOMNE 2017 DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA*

#### Annexe

Traitement selon la cote de besoin pour les délinquantes qui ont passé au moins une journée incarcérées dans un établissement au cours des  
exercices 2016-2017 à 2018-2019

	Exercice 2016-2017				Exercice 2017-2018				Exercice 2018-2019						
	n	Tout trt	Nombre de traitements		Admission au CRT	n	Tout trt	Nombre de traitements		Admission au CRT	n	Tout trt	Nombre de traitements		Admission au CRT
			1 – 8	>= 9				1 – 8	>= 9				1 – 8	>= 9	
Niveau à l'Échelle d'évaluation des besoins en santé mentale															
Besoin aigu/important élevé	2	<b>100 %</b>	50,0 %	50,0 %	50,0 %	14	<b>100,0 %</b>	35,7 %	64,3 %	64,3 %	17	<b>94,1 %</b>	47,1 %	47,1 %	76,5 %
Besoin élevé	5	<b>80,0 %</b>	20,0 %	60,0 %	20,0 %	24	<b>91,7 %</b>	41,7 %	50,0 %	29,2 %	26	<b>92,3 %</b>	34,6 %	53,8 %	30,8 %
Besoin considérable	68	<b>72,1 %</b>	42,6 %	27,9 %	7,4 %	105	<b>92,4 %</b>	42,9 %	49,5 %	3,8 %	114	<b>86,0 %</b>	34,2 %	51,8 %	2,6 %
Besoin modéré	91	<b>73,6 %</b>	38,5 %	35,2 %	1,1 %	189	<b>84,7 %</b>	38,1 %	46,6 %	0,5 %	238	<b>79,8 %</b>	39,1 %	40,8 %	0,4 %
Besoin faible	132	<b>70,5 %</b>	49,2 %	21,2 %	-	246	<b>61,0 %</b>	37,8 %	23,2 %	0,4 %	219	<b>66,2 %</b>	42,0 %	24,2 %	0,5 %
Aucun besoin	13	<b>46,2 %</b>	30,8 %	15,4 %	-	38	<b>23,7 %</b>	21,1 %	2,6 %	-	31	<b>38,7 %</b>	32,3 %	6,5 %	-

<b>Sans échelle</b>	1 041	<b>27,9 %</b>	16,0 %	9,3 %	3,4 %	866	<b>36,1 %</b>	24,8 %	11,2 %	0,6 %	926	<b>30,5 %</b>	21,1 %	9,3 %	0,4 %
<b>Total</b>	<b>1 352</b>	<b>37,8 %</b>	22,3 %	13,5 %	3,2 %	<b>1 482</b>	<b>51,6 %</b>	30,2 %	21,3 %	1,8 %	<b>1 571</b>	<b>48,8 %</b>	28,4 %	20,3 %	1,9 %

**Remarque.** Données des Services de santé du SCC en date du 10 avril 2019

**SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA**

**RÉPONSE AUX RECOMMANDATIONS FAITES PAR LE COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS (CPCP) DANS SON 47<sup>E</sup> RAPPORT INTITULÉ *RAPPORT 5, LA PRÉPARATION DES DÉTENUÉS À LA MISE EN LIBERTÉ — SERVICE CORRECTIONNEL CANADA, DES RAPPORTS DE L'AUTOMNE 2017 DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA***

---

<b>RECOMMANDATION DU CPCP ET ÉCHÉANCE</b>	<b>RÉPONSE DU SCC À LA RECOMMANDATION 8</b>
<p><b>31 mai 2019</b></p> <p>Que, d'ici le 31 mai 2019, Service correctionnel Canada (SCC) présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport décrivant si toutes les cellules d'observation situées dans les rangées des cellules d'isolement ont été déménagées dans les centres de détention pour femmes, et sinon, les raisons expliquant ce retard.</p>	<p>Les travaux associés au déménagement des cellules d'observation dans les rangées de cellules d'isolement ont débuté en 2018-2019. Toutefois, le Plan national de réinstallation des cellules d'observation a été suspendu au printemps 2018 sous réserve d'une décision concernant l'établissement des unités d'intervention structurée (UIS), puisque cette initiative a une incidence importante sur le déménagement des cellules d'observation.</p> <p>Le Parlement étudie maintenant le projet de loi C-83, qui propose l'élimination de l'isolement et la mise en place d'UIS dans quinze établissements, dont les cinq établissements régionaux pour femmes.</p>

## SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

### RÉPONSE AUX RECOMMANDATIONS FAITES PAR LE COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS (CPCP) DANS SON 47<sup>E</sup> RAPPORT INTITULÉ *RAPPORT 5, LA PRÉPARATION DES DÉTENUES À LA MISE EN LIBERTÉ — SERVICE CORRECTIONNEL CANADA, DES RAPPORTS DE L'AUTOMNE 2017 DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA*

RECOMMANDATION DU CPCP ET ÉCHÉANCE	RÉPONSE DU SCC À LA RECOMMANDATION 9
<p><b>31 mai 2019</b></p> <p>Que, d'ici le 31 décembre 2019, Service correctionnel Canada (SCC) présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport sur le changement dans le pourcentage de détenues ayant terminé leurs programmes correctionnels avant la date à laquelle elles sont devenues admissibles pour la première fois à une audience de liberté conditionnelle.</p>	<p>Le Service correctionnel du Canada (SCC) demeure résolu à fournir des interventions structurées qui tiennent compte des facteurs de risque directement liés à l'appui offert aux détenues pour garantir la réussite de leur réinsertion sociale en toute sécurité dans la collectivité le plus tôt possible.</p> <p>Le nombre de femmes qui ont terminé un programme correctionnel avant leur première date d'admissibilité à la libération conditionnelle (p. ex. semi-liberté) n'a pas changé considérablement entre les exercices 2017-2018 et 2018-2019. Le pourcentage de femmes qui ont terminé un programme correctionnel reconnu à l'échelle nationale (PCRN) avant leur première date d'admissibilité à la libération conditionnelle est passé de 56,7 % en 2017-2018 à 52,8 % en 2018-2019 (Source : Entrepôt de données du SCC. Données à jour jusqu'à la fin de l'exercice 2018-2019.)</p> <p>Il est à noter qu'au cours de chacune des six dernières années, plus des trois quarts des femmes pour lesquels un besoin a été établi ont terminé un PCRN avant d'être admissibles à la libération conditionnelle totale.</p> <p>Le SCC continuera de renforcer son approche à l'égard des délinquantes afin d'assurer des résultats positifs et a déjà pris de nombreuses mesures, comme l'amélioration de la capacité d'offrir des interventions appropriées et efficaces aux délinquantes autochtones.</p>